



Fiche de données de sécurité selon au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 10

No. FDS : 173216
V003.1

LOCTITE SF 7500 known as Loctite 7500

Révision: 23.05.2015

Date d'impression: 02.02.2017

Remplace la version du: 25.06.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

LOCTITE SF 7500 known as Loctite 7500

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Antirouille

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HENKEL TECHNOLOGIES FRANCE

Rue de Silly 161

92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000

Fax: +33 (1) 4684 9090

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Risques chroniques pour l'environnement aquatique

Catégorie 3

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Mention de danger:

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de prudence:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Prévention

2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description chimique générale:

Primaire

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
5-nonylsalicyaldéhyde-oxime 50849-47-3	256-798-8	> 1- < 2,5 %	Acute Tox. 4; Oral(e) H302 Skin Irrit. 2 H315 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410
2-(2-Butoxyétoxy)éthanol 112-34-5	203-961-6 01-2119475104-44	1- < 2,5 %	Eye Irrit. 2 H319

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"

Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Amener au grand air. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon.

Contact avec les yeux:

Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer la cavité buccale, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas provoquer de vomissement.

Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut entraîner une irritation cutanée.

Peut entraîner une irritation des yeux par contact prolongé ou répété.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Comportement au feu:

Le produit n'est pas inflammable. Les mesures d'extinction doivent être en fonction de l'environnement. En cas d'incendie le produit peut engendrer un danger; voir gaz d'incendie/ produits de décomposition.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

eau, carbon dioxide, mousse, poudre

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Aucun connu

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Néant

5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome (ARA) à pression positive.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut.

Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériau absorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquement fermé pour mise au rebut.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil à la section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Voir le conseil à la section 8.

Mesures d'hygiène:

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans les contenants d'origine entre 8-21°C (46.4-69.8°F) et ne pas remettre les résidus dans le contenant. La contamination pourrait en effet réduire la durée de vie en rayon du produit en vrac.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Antirouille

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour
France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m ³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
trioxyde de difer 1309-37-1 [FER (TRIOXYDE DE DI-, FUMÉES), EN FE]		5	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5 [2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL]	10	67,5	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECLTV
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5 [2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL]	15	101,2	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECLTV
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5 [2-(2-BUTOXYÉTHOXY) ÉTHANOL]	15	101,2	Valeur Limite Court Terme	Valeurs Limites Réglementaires Indicatives (VRI)	FVL
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5 [2-(2-BUTOXYÉTHOXY) ÉTHANOL]	10	67,5	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Indicatives (VRI)	FVL
noir de carbone 1333-86-4 [NOIR DE CARBONE]		3,5	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'exposition	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	Eau douce					1 mg/L	
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	Eau salée					0,1 mg/L	
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	Eau (libérée par intermittence)					3,9 mg/L	
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	Sédiments (eau douce)				4 mg/kg		
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	Sédiments (eau salée)				0,4 mg/kg		
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	STP					200 mg/L	
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	oral				56 mg/kg		
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	terre				0,4 mg/kg		

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		67,5 mg/m ³	
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	Travailleurs	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		20 mg/kg p.c. /jour	
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		60,7 mg/m ³	
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		40,5 mg/m ³	
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	Grand public	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		50 mg/kg p.c. /jour	
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		101,2 mg/m ³	
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		67,5 mg/m ³	
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		5 mg/kg p.c. /jour	
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		40,5 mg/m ³	

Indice Biologique d'Exposition:
aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:
Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Porter des lunettes.

Protection du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	liquide
	Gris
Odeur	caractéristique

seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
pH	1,5 - 3,4
()	
Point initial d'ébullition	Solution aqueuse
Point d'éclair	> 100 °C (> 212 °F)
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (Solv.: Eau)	Miscible
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité

10.6. Produits de décomposition dangereux

oxydes de carbone

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Toxicité orale aiguë:

Matière considérée comme ayant une faible toxicité.

Toxicité inhalative aiguë:

Ce produit étant peu volatil, son inhalation ne présente pas de risque dans des conditions normales d'utilisation

Irritation de la peau:

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut entraîner une irritation cutanée.

Irritation des yeux:

Peut entraîner une irritation des yeux par contact prolongé ou répété.

Toxicité orale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
2-(2-Butoxyétoxy)éthanol 112-34-5	LD50	> 2.000 mg/kg	oral		rat	EU Method B.1 (Acute Toxicity (Oral))

Toxicité dermale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
2-(2-Butoxyétoxy)éthanol 112-34-5	LD50	2.800 mg/kg	dermal		lapins	

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
2-(2-Butoxyétoxy)éthanol 112-34-5	non irritant		lapins	Test Draize

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
2-(2-Butoxyétoxy)éthanol 112-34-5	modérément irritant		lapins	

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
2-(2-Butoxyétoxy)éthanol 112-34-5	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	Magnusson and Kligman Method

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
2-(2-Butoxyétoxy)éthanol 112-34-5	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)

Toxicité à dose répétée

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
2-(2-Butoxyétoxy)éthanol 112-34-5	LOAEL=51 - 65 mg/kg	oral : gavage	90 days 5 days/week	rat	
2-(2-Butoxyétoxy)éthanol 112-34-5	NOAEL=< 50 mg/kg	oral : gavage	90 days 5 days/week	rat	
2-(2-Butoxyétoxy)éthanol 112-34-5	NOAEL=2 - 6 ppm	Inhalation	90 days	rat	
2-(2-Butoxyétoxy)éthanol 112-34-5	NOAEL=> 2.000 mg/kg		13 weeks 6 hours/day, 5 days/week	rat	

SECTION 12: Informations écologiques

Informations générales:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

12.1. Toxicité

Écotoxicité:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	LC50	1.300 mg/l	Fish	96 h	Lepomis macrochirus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	EC50	3.300 mg/l	Daphnia	24 h	Daphnia magna	
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	EC50	> 100 mg/l	Algae	96 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	NOEC	> 100 mg/l	Algae	96 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	facilement biodégradable	aérobie	> 60 %	OECD Guideline 301 C (Ready Biodegradability: Modified MITI Test (I))

12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	0,56					

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses N° CAS	PBT/vPvB
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:
Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:
Après usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus de produit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dans un centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans une installation autorisée."
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Code de déchet
080111

SECTION 14: Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.4. Groupe d'emballage**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.5. Dangers pour l'environnement**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**
Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC 5 %
(1999/13/EC)

COV Peintures et Vernis (UE) :

(Sous)catégorie de produit: Primaire
Phase I (à partir du 1.1.2007): 540 g/l
Teneur max en COV: 72 g/l

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

SECTION 16: Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Éléments d'étiquetage (DPD):

Phrases R:

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S:

S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document. Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés